

2025/77

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ
Séance du 10 octobre 2025**

**Date de la convocation : 3 octobre 2025
Date de l'affichage : 3 octobre 2025**

Membres du Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27 dont 7 par procuration

Objet de la délibération n°2025/77 : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à dix-neuf heures trente-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date du 3 octobre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Madame Isabelle WIRTH, Madame Nadia LIYAOUÏ, Monsieur Robert NIETO, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Céline ONESTAS, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Marguerite DOS SANTOS, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Colette DASPREZ, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Nathalie GOMEZ.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Thierry GAILLOCHON a donné pouvoir à Madame Nadia LIYAOUÏ.

Madame Valérie SELLIER a donné pouvoir à Madame Isabelle WIRTH.

Monsieur Denis GUILLOT a donné pouvoir à Monsieur Robert NIETO.

Madame Nicole WAGHEMAEKER a donné pouvoir à Madame Maryvonne MARTIN.

Monsieur Youssef DOUH a donné pouvoir à Monsieur Karl DIRAT.

Madame Pascale GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Laurent SILVERA.

Monsieur Christian BERTAUX a donné pouvoir à Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE.

ABSENTS :

Monsieur Valentin SALLES, Monsieur Patrick HASSAIM.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Robert NIETO.

Objet de la délibération n°2025/77 : DECISION MODIFICATIVE N°1

VU L'article L.1612-11 le code général des collectivités territoriales,

VU les prévisions budgétaires figurant au budget primitif 2025 voté en séance le 11 avril dernier,

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (5 contres),

APPROUVE la décision modificative N°1 qui procède au réajustement suivant des crédits pour un montant de 55 725 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et de 1 240 000 euros en dépenses et recettes d'investissement, soit sur le budget une augmentation de 1 295 725 euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES ET D'ORDRE

- + 6 500 € au compte 6541 (chapitre 65 autres charges de gestion courante)
- +15 000 € au compte 657363 (chapitre 65 autres charges de gestion courante)
- + 7 725 € au compte 65748 (chapitre 65 Subventions autres personnes de droit privé)
- + 1 500 € au compte 65211 (chapitre 65 frais de scolarité)
- +25 000 € au compte 6811 (chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections)

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES ET D'ORDRE

- +31 000 € au compte 747888 (chapitre 74 dotations et participations)
- +25 000 € au compte 777 (chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
65211 (65) - 020 : Frais de scolarité	1 500,00 €	747888 (74) - 020 : Autres participations	30 725,00 €
6541 (65) - 01 : Créances admises en non-valeur	6 500,00 €	777 (042) - 01 : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	25 000,00 €
657363 (65) - 020 : CCAS/CIAS	15 000,00 €		
65748 (65) - 020 : Autres personnes de droit privé	7 725,00 €		
6811 (042) - 01 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	25 000,00 €		
Total Dépenses	55 725,00 €	Total Recettes	55 725,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES ET D'ORDRE

- +25 000 € au compte 13938 (chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre

- sections)
 ➤ +1 215 000 € au compte 2111 (chapitre 21 immobilisations corporelles)

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES REELLES ET D'ORDRE

- +25 000 € au compte 281351 (chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections)
 ➤ +1 215 000 € au compte 024 (chapitre 024 produits des cessions d'immobilisations)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
13938 (040) - 01 : opérations d'ordre de transfert entre sections - Autres	25 000,00 €	281351 (040) - 01 : opérations d'ordre de transfert entre sections - Bâtiments publics	25 000,00 €
2111 (21) - 510 : terrains nus	1 215 000 €	024 (024) - 01 : produits des cessions d'immobilisations	1 215 000 €
Total Dépenses	1 240 000 €	Total Recettes	1 240 000 €

DIT que la présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville <https://www.villabe.fr> et transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne.

FAIT et DELIBERE en séance le 10 octobre 2025, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

Monsieur Robert NIETO
Le secrétaire de séance




Karl DIRAT
Maire de Villabé
 Vice-président de la
 C.A. Grand Paris Sud
 Seine-Essonne-Sénart

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

Equilibre du budget

COMMUNE DE VILLABE - Exercice 2025

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0.00	(R002) 628881.36	(D001) 0.00	(R001) 191492.95
0					(R1068) 156000.00
2	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	92 124,96	45 000,00
4	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	628 881,36	92 124,96	392 492,95
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>628 881,36</i>		<i>300 367,99</i>
2	Budget 2025 (Hors 020 - 022) (d)	10 492 553,96	10 412 658,83	3 091 483,52	2 242 129,30
0	<i>Déficit / excédent</i>	<i>79 895,13</i>		<i>849 354,22</i>	
2	Total 2024 + budget 2025 (e = c + d)	10 492 553,96	11 041 540,19	3 183 608,48	2 634 622,25
4	<i>Déficit / excédent</i>		<i>548 986,23</i>	<i>548 986,23</i>	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	599 799,12	50 812,89	50 812,89	599 799,12
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0.00	0.00	427933.52	427933.52
0	<i>Déficit / excédent</i>	<i>548 986,23</i>			<i>548 986,23</i>
2	Total du budget (h = e + f + g)	11 092 353,08	11 092 353,08	3 662 354,89	3 662 354,89
5	<i>Déficit / excédent</i>				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

